Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 035-213501489-20260331-2026_017-DE

017-31.03.2026

COMMUNE DE LANRIGAN
(Ille et Vilaine)
Extrait du registre des délibérations

Séance du 31 mars 2026

Convocation affichée et envoyée : le 24 mars 2026

L'an **deux mil vingt-six, le trente-et-un mars,** à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de LANRIGAN, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Sébastien DELABROISE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs DELABROISE Sébastien, LEMUR Karine, ARNAL Bruno, COUVERT Magali, BLANCHARD Aurélie, LEPRIZE Christophe, COTARD Irina, RAVET Raymond, FOUCOUT Viviane, GENU Thierry

Absents excusés : M. SIRET Philippe

Secrétaire de séance : M. LEPRIZE Christophe

017-31.03.2026 Affectation du Résultat CA2025 – BP2026

Le Compte Administratif 2025 du budget de la commune présente un résultat de clôture de fonctionnement excédentaire de **49 218,38** €.

La section d'investissement se clôture au 31/12/2025 avec un excédent d'un montant de **50 553,44** €.

Il est proposé d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement 2025 en section de fonctionnement du Budget Primitif 2026 au compte **002 « excédent de fonctionnement** reporté » soit **24 218,38** € et l'autre partie au **compte 1068** soit un montant de **25 000,00** €.

Il est également proposé d'affecter au compte **001 « Excédent d'investissement reporté »** le montant de **50 553,44** €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité la reprise des résultats de l'exercice 2025 et les affectations aux comptes 001, 002 et 1068.

VOTE : Unanimité (10 pour ; 0 contre)

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance
LEPRIZE Christophe

Le Maire
DELABROISE Sébastien